

Baromètre d'opinion de l'OTRE – 2ème trimestre 2024

26 SEPTEMBRE 2024

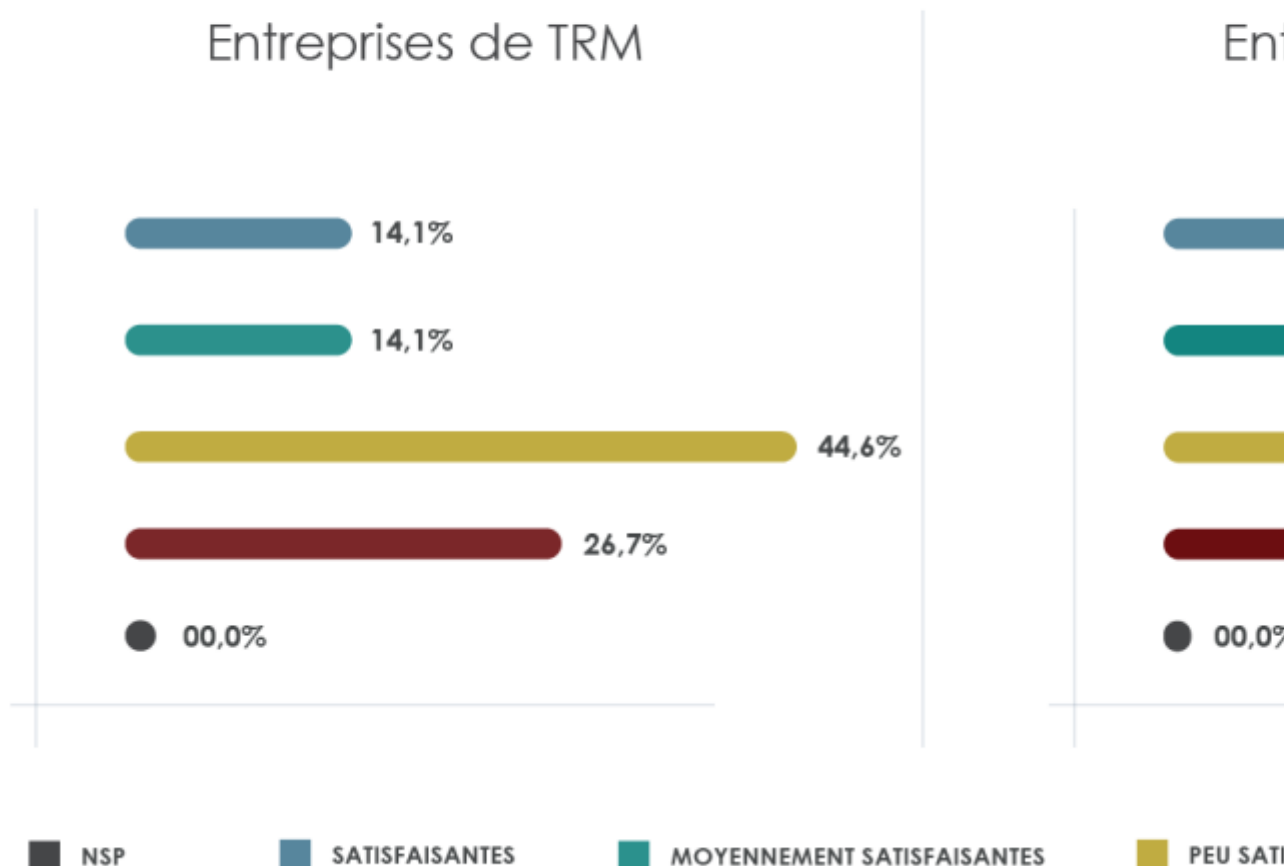


Le baromètre d'opinion de l'OTRE du 2ème trimestre 2024 visant à mesurer le climat social et économique des entreprises de l'OTRE est disponible. Globalement, le moral des chefs d'entreprises du secteur du transport routier de marchandises affiche une certaine stabilité dans la morosité. L'activité économique reste globalement en retrait avec des baisses de volume de commande des clients et toujours peu de perspective de reprise en ce 2ème trimestre.



Le bilan de l'activité économique au 2^{ème}

Comment jugez-vous les conditions de négociation commerciale sur le premier semestre



Les entreprises ayant des activités diversifiées passent mieux le cap. Beaucoup s'inquiètent des orientations politiques à venir liées à la situation financière du pays, notamment en matière d'alourdissement de la fiscalité du carburant et des mesures pouvant être prises en faveur du pouvoir d'achat. L'évolution du chiffre d'affaires, hors pied de facture, sur le 2^{ème} trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent est en forte dégradation, 41,4% des adhérents signalent une baisse de leur CA contre 5,63% au premier trimestre. Ils alertent et s'inquiètent sur la forte évolution du coût des assurances constatée au premier semestre 2024.

En transport routier de personnes, le moral des entrepreneurs se dégrade. 36,7% des adhérents signalent un moral à la baisse sur ce second trimestre contre 18,75% au premier. La forte inflation des primes d'assurance que subit les entreprises due au retrait progressif de la plupart des assureurs met en péril la pérennité de nombreuses entreprises du secteur dont la trésorerie reste dégradée. La mise en œuvre des ZTL et pour Paris les interdictions de circulation des autocars envisagées, constituent des sujets de préoccupation majeurs dans l'activité du tourisme. Enfin, les entreprises spécialisées dans le Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) expriment une forte inquiétude des conséquences de l'accord conventionnel signé du 8 janvier 2024.

[Pour consulter le baromètre du 2^{ème} trimestre 2024](#)